

ANNEE 2009

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMUNE D'AIXE SUR VIENNE

N°4/2009

SOMMAIRE

① Délibérations du Conseil Municipal

↳ Séance du 10 décembre 2009

N°103	☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Commune	p.6
N°104	☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Assainissement	p.6
N°105	☞ Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Restaurant Scolaire	p.6
N°106	☞ Décisions modificatives : Budget Commune	p.7
N°107	☞ Décisions modificatives : Budget Restaurant Scolaire	p.7
N°108	☞ Décisions modificatives – Budget Assainissement	p.8
N°109	☞ Tarifs municipaux pour l'année 2010	p.8
N°110	☞ Foires et Marchés – avenant au contrat d'affermage	p.8
N°111	☞ Versement d'une subvention au budget annexe CCAS	p.8
N°112	☞ Versement d'une subvention au budget annexe Restaurant Scolaire	p.9
N°113	☞ Versement d'une subvention au budget annexe Opérations Industrielles	p.9
N°114	☞ Association « Action Façades » – versement de subvention	p.9
N°116	☞ Acceptation remboursement de sinistres	p.9
N°118	☞ Suppression de la « Régie d'avance publications »	p.9
N°119	☞ Parc d'Activités du Grand Rieux – versement d'une subvention d'équipement de droit privé	p.10
N°120	☞ Construction pavillons ODHAC – programme 2010 – Exonération des taxes applicables aux constructions neuves	p.10
N°121	☞ Mise aux normes de l'accessibilité de la Mairie – Aménagement de l'Esplanade – subvention	p.10
N°122	☞ Versement d'une subvention – classe de neige collège J.B Corot	p.11
N°123	☞ Vente de matériel	p.11
N°124	☞ Chargé de mission Agenda 21 – création de poste	p.11
N°125	☞ Transformation de poste – service administratif	p.12
N°126	☞ Déclassement d'un tronçon de chemin rural, d'un chemin rural et d'une voie communale situés « LA GRANGE – BEAUCHABROL » en vue de procéder à leurs aliénations	p.12
N°127	☞ Acquisition d'une partie de parcelle de terrain bâtie cadastrée section AN n°267, située 1 rue Jeanne d'Albret	p.12
N°128	☞ Redevance assainissement pour l'année 2010	p.13
N°129	☞ Participation pour raccordement à l'égout – tarifs 2010	p.13

N°130 ☞ Redevance appliquée à la Commune de SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE – raccordement des Eaux Usées sur la station d'épuration de Panguet -----	p.13
N°131 ☞ Création d'un nouveau tarif – traitement des matières de vidange -----	p.13
N°133 ☞ Accueil de Loisirs Communautaire – convention de mise à disposition de locaux-----	p.14
N°134 ☞ Anciennes Ecuries Aix-sur-Vienne – Convention de mise à disposition de locaux – avenant n°1 société Proximl T-----	p.14
N°135 ☞ Immeuble situé lieudit « Vienne » – contrat administratif de location – association JEANINE -----	p.14
N°136 ☞ Renouvellement de la prise à bail par l'Etat de locaux sis 38 avenue du Président Wilson, pour la Trésorerie d'Aix-sur-Vienne ----	p.14
N°137 ☞ Dispositif d'aide en faveur de l'accession sociale à la propriété – PASS FONCIER – reconduction du dispositif -----	p.14
N°138 ☞ Dispositif d'aide en faveur de l'accession sociale à la propriété – PASS FONCIER – demande de versement des subventions compensatrices octroyées par l'Etat-----	p.15
N°139 ☞ Fusion Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (SABVM) / Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Aixette (SIABA)-----	p.15
N°140 ☞ Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) « Passerelle ». Création d'un poste « ouvrier polyvalent de maintenance du bâtiment »	p.15

② Arrêtés de l'organe Exécutif

N° 208 ☞ emprunt DEXIA Crédit Local----- p. 17

N° 209 ☞ emprunt DEXIA Crédit Local----- p. 18

DELIBERATIONS

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 10 décembre 2009**

Délibération n°103/2009

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Commune

- jusqu'à l'adoption du budget 2010, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 lors de son adoption

Montant des dépenses d'investissement 2009	:	4 645 861,04 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	440 500,00 €
¼ crédits ouverts	:	1 051 340,26 €
CH 21 Immobilisation corporelles	:	351 340,26 €
CH 23 Immobilisations en cours	:	700 000,00 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°104/2009

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Assainissement

- jusqu'à l'adoption du budget 2010, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 lors de son adoption

Montant des dépenses d'investissement 2009	:	1 321 409,94 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	114 300,00 €
¼ crédits ouverts	:	301 777,48 €
CH 23 Immobilisations en cours	:	290 000,00 €
CH 21 Immobilisations corporelles	:	8 000,00 €
CH 20 Immobilisation incorporelles	:	3 777,48 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°105/2009

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement – budget Restaurant Scolaire

- jusqu'à l'adoption du budget 2010, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice 2009, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette
- les crédits correspondants seront inscrits au budget 2010 lors de son adoption

Montant des dépenses d'investissement 2009	:	55 456,26 €
A déduire crédits afférents au remboursement de la dette	:	/
¼ crédits ouverts	:	13 864,06 €
CH 21 Immobilisations corporelles	:	13 864,06 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°106/2009

Décisions modificatives : Budget Commune

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits ci-après et adopte la décision modificative ci-dessous :

INVESTISSEMENT

	Dépenses	
	diminution	augmentation
16 – emprunt et dettes assimilées		
1641 – Emprunts en euros		+ 300,00 €
21 – Immobilisations corporelles		
2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	- 300,00 €	

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°107/2009

Décisions modificatives : Budget Restaurant Scolaire

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits ci-après et adopte la décision modificative telle que précisée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	
	diminution	augmentation
011 – Charges à caractère général		
60623 – Alimentation		+ 5 000,00 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés		
6218 – Autres Personnels extérieurs	- 5 000,00 €	

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°108/2009

Décisions modificatives – Budget Assainissement

- autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits ci-après et adopte la décision modificative telle que précisée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses	
	diminution	augmentation
011– Charges à caractère général		
6062 – Produits de traitement	- 5 400,00 €	
67– Charges exceptionnelles		
673– Titres annulés sur exercice précédent		+ 5 400,00 €

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°109/2009

Tarifs municipaux pour l'année 2010

- fixe à compter du 1^{er} janvier 2010 les tarifs municipaux tel qu'il est indiqué en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°110/2009

Foires et Marchés – avenant au contrat d'affermage

- fixe le montant de la redevance annuelle pour l'année 2010 à **4 510,00 €**
- fixe à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs de droits de place suivants :

Commerçant non sédentaire	le mètre linéaire	0,60 €
Minimum de perception		4,10 €
Tarif camion outillage (forfait)		75,00 €
Branchement électrique		1,80 €
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°8 joint en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°111/2009

Versement d'une subvention au budget annexe CCAS

- autorise le versement d'une subvention de 56 500,00 € au profit du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°112/2009

Versement d'une subvention au budget annexe Restaurant Scolaire

- autorise le versement d'une subvention de 110 000.00 € au profit du budget annexe du Restaurant Scolaire.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°113/2009

Versement d'une subvention au budget annexe Opérations Industrielles

- autorise le versement d'une subvention de 30 632,52 € au profit du budget annexe Opérations Industrielles.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°114/2009

Association « Action Façades » – versement de subvention

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention de 2 600,00 € à l'Association « Action Façades ».

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°116/2009

Acceptation remboursement de sinistres

- autorise l'encaissement de l'indemnité de sinistre :
 - d'un montant de 824,00 € par Groupama (solde central téléphonique, Anciennes Ecuries)
 - d'un montant de 1 487,55 € par MMA (dommages ouvrages – Espaces Multi Activités – vitrages)
 - d'un montant de 285,19 € par Groupama (solde feu piétons accidenté avenue du Président Wilson)
 - d'un montant de 500,00 € par Groupama (franchise sur sinistre feu piétons accidenté).
 - d'un montant de 282,88 € par Groupama (solde miroir avenue Jeanne Pichenaud).
 - d'un montant de 231,30 € par Groupama (solde mât d'éclairage accidenté avenue Jean Rebier).
 - d'un montant de 839,88 € par Groupama (1^{er} versement photocopieur du 1^{er} étage Mairie endommagé par une coupure de courant).

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°118/2009

Suppression de la « Régie d'avance publications »

- décide de procéder à la suppression de la « Régie d'Avance – Publications Mairie AIXE SUR VIENNE »

- décide de procéder à la clôture du compte de dépôts de fonds au Trésor correspondant.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°119/2009

Parc d'Activités du Grand Rieux – versement d'une subvention d'équipement de droit privé

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention d'équipement de droit privé à la Société d'Economie Mixte d'Aménagement du Bas Limousin correspondant au montant des prestations effectuées pour le compte de la Commune d'Aixe-sur-Vienne soit un montant de 34 814,50 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les virements de crédits ci-après et adopte la décision modificative telle que précisée ci-dessous

INVESTISSEMENT

	Dépenses	
	diminution	augmentation
204– subventions d'équipement versées		
2042– subventions d'équipements aux personnes de droit privé		+ 35 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles		
2111– Terrains nus	- 35 000,00 €	

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°120/2009

Construction pavillons ODHAC – programme 2010 – Exonération des taxes applicables aux constructions neuves

- décide de prononcer l'exonération de la Taxe Locale d'Equipement au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat 87, pour le projet relatif à la construction de 6 pavillons situés rue Marthe Frugier à Aixe-sur-Vienne.
- décide d'appliquer le tarif correspondant à un petit collectif quant à l'application de la Participation pour Raccordement à l'Egout. Le tarif correspondant est fixé à 665,00 € par logement (tarif 2009).

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°121/2009

Mise aux normes de l'accessibilité de la Mairie – Aménagement de l'Esplanade – subvention

- décide d'annuler la décision d'attribution d'une aide de 11 000,00 € au titre de la programmation Dotation Globale d'Equipement 2009.

- autorise Monsieur le Maire à :
 - présenter un nouveau dossier d'aménagement
 - solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la programmation DGE 2010.
- accepte le plan de financement de l'opération tel qu'il est présenté ci-dessous.

Plan de Financement

Montant Opération HT		Financement	
Maîtrise d'œuvre	: 20 271,30 €	Etat (DGE) 20%	: 50 000,00
Travaux	: 202 545,90 €	Conseil Général de la Haute-Vienne	: 27 860,00
Frais divers	: 5 493,36 €	Commune	: 172 140,00
Aléas	: 21 689,44 €		
TOTAL	: 250 000,00 € HT	TOTAL	: 250 000,00 € HT

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°122/2009

Versement d'une subvention – classe de neige collège J.B Corot

- autorise Monsieur le Maire à verser une subvention, d'un montant de 25,00 € par élève domicilié sur la Commune, au collège J.B. Corot, dans le cadre de la classe de neige organisée au cours du mois de janvier 2010.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°123/2009

Vente de matériel

- autorise Monsieur le Maire à vendre le véhicule de Type Renault B90 avec benne, immatriculé 5759 RD 87, pour la somme de 4 127,00 € à Monsieur Stéphane VIOSSANGE, domicilié Nailhac 87230 Champsac.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°124/2009

Chargé de mission Agenda 21 – création de poste

- autorise Monsieur le Maire à recruter à compter du 1^{er} février 2010, un chargé de mission Agenda 21, dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 4 de la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée
- l'intéressé sera rémunéré sur la base du grade de Rédacteur, indice brut 306
- le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de recrutement. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Commune d'Aixe-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°125/2009

Transformation de poste – service administratif

- autorise Monsieur le Maire à supprimer un poste d'adjoint administratif territorial de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 31 décembre 2010
- autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 31 décembre 2010
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°126/2009

Déclassement d'un tronçon de chemin rural, d'un chemin rural et d'une voie communale situés « LA GRANGE – BEAUCHABROL » en vue de procéder à leurs aliénations

- prononce le déclassement et l'aliénation
 - du chemin rural section BC « Beau Chabrol »
 - du tronçon de chemin rural section BC « La Grange »
 - de la Voie Communale n°225 « La Grange »
- décide de passer outre l'avis du service France Domaine. Les conclusions formulées par le commissaire enquêteur indiquant « ...*que les travaux entrepris pour la création de la ZAC englobent ces chemins et permettent une distribution plus homogène de la zone ...*»
- décide de procéder à leurs cessions au profit de la Société Economie Mixte d'Aménagement du Bas Limousin, pour une valeur de 4,50 € le m². (la surface totale cédée s'élève à 2 421 m²)
- les frais relatifs à cette cession seront à la charge de l'acquéreur

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°127/2009

Acquisition d'une partie de parcelle de terrain bâtie cadastrée section AN n°267, située 1 rue Jeanne d'Albret

- accepte de procéder à l'acquisition de la partie de parcelle bâtie, cadastrée section AN n°267, située 1 rue Jeanne d'Albret pour la somme de 56 000,00 €, à la société IMERYS Tableware France, domiciliée 1 rue Jeanne d'Albret 87700 Aix-sur-Vienne
- précise que les frais de bornage seront pris en charge par la société IMERYS Tableware France
- Maître SALLON sera chargé de la rédaction de l'acte, les frais notariés seront à la charge de la Collectivité.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°128/2009

Redevance assainissement pour l'année 2010

- Fixe à partir du 1^{er} janvier 2010 le montant de la redevance assainissement à :
 - ↳ Redevance annuelle par branchement – part fixe : 31,66 €.
 - ↳ Redevance par mètre cube consommé : 1,5246 € par m³.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°129/2009

Participation pour raccordement à l'égout – tarifs 2010

- fixe les tarifs de Participation pour Raccordement à l'Egout pour l'année 2010 à :

Type d'habitation	Montant PRE
Pour un pavillon ou une maison individuelle	1 540,00 €
Pour un immeuble collectif (jusqu'à 6 logements) → studio, F1, F2 → F3 et plus	645,00 € / logement 765,00 € / logement
Pour un immeuble collectif (à partir de 7 logements) → studio, F1, F2 → F3 et plus	562,00 € / logement 665,00 € / logement

- précise que le montant de la participation forfaitaire est révisable annuellement en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°130/2009

Redevance appliquée à la Commune de SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE – raccordement des Eaux Usées sur la station d'épuration de Panguet

- fixe pour l'année 2010, le montant de la redevance annuelle d'assainissement applicable à la Commune de SAINT-PRIEST-SOUS-AIXE à 0,4726 € / m³.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°131/2009

Création d'un nouveau tarif – traitement des matières de vidange

- Fixe à compter du 1^{er} janvier 2010, le tarif relatif au traitement des matières de vidange sur la station d'épuration de Panguet à 15,00 € / m³.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°133/2009

Accueil de Loisirs Communautaire – convention de mise à disposition de locaux

- autorise Madame Christelle ROUFFIGNAC, 1^{er} Adjoint au Maire, à signer avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne, la convention de mise à disposition de locaux nécessaires au fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Communautaire, jointe en annexe.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°134/2009

Anciennes Ecuries Aix-sur-Vienne – Convention de mise à disposition de locaux – avenant n°1 société ProximIT

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Directeur Général de la société ProximIT, l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des locaux « Anciennes Ecuries » 24 avenue du Président Wilson à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°135/2009

Immeuble situé lieudit « Vienne » – contrat administratif de location – association JEANINE

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Président de l'association « Jeanine », le contrat administratif de location d'une partie de l'immeuble situé au lieudit « Vienne » cadastré section BE n°148.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°136/2009

Renouvellement de la prise à bail par l'Etat de locaux sis 38 avenue du Président Wilson, pour la Trésorerie d'Aix-sur-Vienne

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur le Trésorier Payeur Général de la Région Limousin et du Département de la Haute-Vienne, le renouvellement du bail de location de l'immeuble sis 38 avenue du Président Wilson et qui accueille les services de Trésorerie à Aix-sur-Vienne.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°137/2009

Dispositif d'aide en faveur de l'accession sociale à la propriété – PASS FONCIER – reconduction du dispositif

- approuve la reconduite du dispositif PASS FONCIER en faveur de l'accession sociale à la propriété pour la mise en place de 10 dossiers supplémentaires localisés sur le lotissement « Le Hameau de Fénérolles ».
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la reconduite de ce dispositif.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°138/2009

Dispositif d'aide en faveur de l'accèsion sociale à la propriété – PASS FONCIER – demande de versement des subventions compensatrices octroyées par l'Etat

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions compensatrices octroyées par l'Etat
- adopte le principe d'octroi de 8 subventions au titre de l'année 2009
- décide d'inscrire la somme de 11 000,00 € au titre du versement de la part subvention revenant à la charge de la Commune

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°139/2009

Fusion Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne (SABVM) / Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Aixette (SIABA)

- se prononce favorablement sur la fusion des 2 syndicats mixtes fermés : Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne Moyenne et Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Aixette,
- se prononce favorablement sur le nouveau périmètre proposé par l'arrêté préfectoral du 19 mai 2009,
- se prononce favorablement sur le projet de statut présenté,
- autorise Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches administratives nécessaires à cette fusion.

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

Délibération n°140/2009

Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) « Passerelle ». Création d'un poste « ouvrier polyvalent de maintenance du bâtiment »

- Autorise Monsieur le Maire à créer un poste d'ouvrier polyvalent de maintenance du bâtiment sur la base de 35 heures hebdomadaires à compter du 31 décembre 2009 pour 12 mois dans le cadre du contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E Passerelle).
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires au recrutement d'un Agent destiné à occuper l'emploi créé.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention, le contrat de travail et tout autre document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif relatif au CAE.
- L'intéressé sera rémunéré sur la base de l'échelle 3 1^{er} échelon (IB 297/IM 292) ; les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune

Reçu à la Préfecture de la Haute Vienne le 11 décembre 2009.

ARRÊTES

Arrêtés de l'Organe Exécutif

Arrêté n°208/2009

Objet : emprunt DEXIA Crédit Local

Article 1 :

La Commune d'Aixe-sur-Vienne décide la mise en œuvre des options de passage en taux fixe des 3 contrats de prêt actuellement à taux variable, précisés ci-dessous :

- contrat MIN 223195 EUR 001
- contrat MIN 223195 EUR 002
- contrat MON 196493 EUR

Ces options de passage en taux fixe seront réalisées aux conditions suivantes :

◇ contrat n°MIN 223195 EUR 001

Date effet du passage en taux fixe :

- après règlement de l'échéance du 01.04.2010

Conditions de passage

- capital résiduel : 190 000,00 €
- durée résiduelle : 19 échéances semestrielles soit 9 ans et 6 mois
- taux fixe : 3,66 %
- amortissement du capital : constant
- commission de passage en taux fixe : 0,10 % soit 190,00 €
- date 1^{ère} échéance : 01.10.2010.

◇ contrat n°MIN 223195 EUR 002

Date effet du passage en taux fixe :

- après règlement de l'échéance du 01.02.2010

Conditions de passage

- capital résiduel : 210 000,00 €
- durée résiduelle : 21 échéances semestrielles soit 10 ans et 6 mois
- taux fixe : 3,66 %
- amortissement du capital : constant
- commission de passage en taux fixe : 0,10 % soit 210,00 €
- date 1^{ère} échéance :

◇ contrat n°MON 196493 EUR

Date effet du passage en taux fixe :

- après règlement de l'échéance du 01.04.2010

Conditions de passage

- capital résiduel : 123 404,21 €
- durée résiduelle : 28 échéances trimestrielles soit 7 ans
- taux fixe : 3,43 %
- échéances constantes
- commission de passage en taux fixe : néant
- date 1^{ère} échéance : .

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec DEXIA Crédit Local les contrats de prêt dont les projets sont annexés au présent arrêté et est habilité à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet

Arrêté n°209/2009

Objet : emprunt DEXIA Crédit Local

Article 1 :

La Commune d'Aix-sur-Vienne contracte auprès de DEXIA Crédit Local un emprunt de 150 000,00 € destiné à financer son programme d'investissement en assainissement prévu dans le budget. Ce financement sera réalisé aux conditions suivantes :

Durée : 20 ans

Taux fixe : 3.87 %

Amortissement du capital : constant

Périodicité de remboursement : échéance trimestrielles

Mobilisation des fonds : le 30 décembre 2009

Article 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec DEXIA Crédit Local les contrats de prêt dont les projets sont annexés au présent arrêté et est habilité à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet